



Compte-rendu de l'Assemblée générale de la coopérative ÉNERGIE 2030 SCRL du 2.6.2019 à l'hôtel Tychon à Eynatten.

Sur 3555 membres invités à l'assemblée générale (AG) avec un total de 56185 parts coopératives, 71 membres avec un total de 5313 parts coopératives étaient présents. Le Conseil d'administration (CA) a validé les transferts de droit de vote/procurations de 99 membres avec total de 10174 parts coopératives.

Ouverture de la séance à 14h05.

Martin Winkler, vice-président, dirige la réunion en langue allemande et Patrick Kelleter, président, traduit et donne les explications en langue française. Uwe Rönna rédige le protocole en tant que troisième représentant du Conseil d'administration (CA).

1.1 Accueil et constatation de la bonne et due forme de l'invitation

Après avoir souhaité la bienvenue aux participants, le CA informe sur le retard des envois postaux des invitations aux membres allemands. Là où c'était possible, les invitations ont été envoyées par courriel.

La bonne et due forme de l'invitation est constatée sans aucune objection et le quorum est atteint.

1.2 Ordre du jour

Présentation des différents points de l'ordre du jour. Aucune demande de supplément n'a été formulée avant et pendant l'évènement.

1.3 Rapport du CA

Le CA détaille les projets suivants :

- La centrale photovoltaïque située à AIX-LA-CHAPELLE, Lochnerstraße qui a toujours bien produit depuis plus de 20 ans. Suite à l'expiration de la subvention conformément au modèle d'Aix-la-Chapelle et aux faibles rendements de l'électricité injectée au prix du marché, il est envisagé d'offrir la centrale à la famille Wehrens, propriétaire de l'immeuble.
- L'éolienne de SAINT-VITH fonctionne sans problème. Sa durée de vie approchant, un « repowering » est prévu et l'administration communale de St-Vith sera contactée à cet effet.
- L'éolienne de CHEVETOGNE fonctionne très bien également. Le service de maintenance EPK sera renégocié.
- Pour le projet insolvable de biomasse à GONDORF, aucune information ne nous a actuellement été remise par le liquidateur sur une éventuelle reprise de l'entreprise ou sur la valeur résiduelle.
- Le projet de biomasse à NEUERBURG n'est toujours pas rentable malgré les efforts déployés par un partenaire local. Il sera repris juste avant sa faillite par une société de la S.A. NATURSTROM qui possède déjà deux projets semblables dans la Eifel. Notre coopérative offrira sa participation à ce nouvel acquéreur.
- Le site éolien « WINDÉNERGIE NORDEIFEL » ne rapporte actuellement plus que la prime de bail pour « Repowering ».
- Les éoliennes du parc éolien d'Aix-la-Chapelle « EUROWINDPARK AACHEN » fonctionnent très bien et apportent toujours de bons rendements. La future organisation de ce parc reste encore ouverte depuis l'échéance de l'aide financière. M. Horst Kluttig s'occupe, en tant que directeur général, d'établir un accord.
- La centrale hydraulique « HYDROVAL » fonctionne bien. La prochaine assemblée générale décidera d'un rendement éventuel.

- Le parc éolien STRAUCH-MICHELHOF fonctionne sans aucun souci. Cependant, les bons rendements sont inférieurs aux années précédentes. Les raisons en sont le vent faible durant la période d'évaluation et l'augmentation de la réserve sur indication du conseiller fiscal.
- Il y aurait éventuellement la possibilité pour EnerCity de participer encore cette année à la construction de nouvelles éoliennes à VILLERS-LE-BOUILLET.
- Les éoliennes du parc éolien TRIERWEILER fonctionnent très bien. Une extension avec une quatrième éolienne est actuellement en cours de réalisation et sa mise en fonction est prévue pour mai 2020.
- La centrale biogaz du HAUT-GEER sera agrandie. Il est prévu d'y installer une station-service CNG (biogaz). Pour la première fois, un dividende sera octroyé cette année. Les résidus de production de biogaz pourront servir d'engrais (certifié ECO) à épandre sur les champs.
- Pour le projet « VENTS D'HOUYET », les conflits visant à forcer la coopérative à quitter le projet ont abouti devant le Tribunal. Notre engagement a désormais pris fin et notre investissement de 500.000 € a été remboursé. Le remboursement des intérêts s'effectuera en août 2019.
- Le parc éolien de GESVES est entré en fonction depuis mai 2019 avec succès. Les premières évaluations sont en cours.
- La centrale photovoltaïque au sol à WEINSFELD à côté de la A60 près de Prüm) fonctionne bien et produit plus que les prévisions de l'année écoulée.

Projets de crédits :

- Le remboursement d'INCUBATEUR est terminé.
- Le remboursement de l'éolienne de SENEFFE est également terminé.
- Le remboursement des crédits à ÉNERGIE 2030 AGENCE SA pour ses centrales photovoltaïques se fait régulièrement.
- Les crédits octroyés à ALMA TERRA sont couverts par de bonnes garanties. Les montants sont variables et les intérêts annuels s'élèvent à 12%.
- La procédure d'insolvabilité de PIRIG s'est clôturée par une décision du tribunal au paiement de 166,54 € sur les 54000 € !
- Les crédits du projet de biomasse à NEUERBURG doivent être apurés.

Evolution des membres :

- Le nombre de parts coopératives nouvellement acquises est une nouvelle fois en augmentation (= 3357) sur actuellement 56185 parts. Le nombre de membres a légèrement diminué (- 17) sur 3555 membres. Tout comme la coopérative CLEAN POWER EUROPE et d'autres, le précompte mobilier pourra être récupéré jusqu'à une certaine limite définie par le SPF. Les informations à ce sujet pourront être remises par l'administration fiscale.

1.4 Approbation des comptes - Calcul des gains et des pertes.

Martin Winkler et Patrick Kelleter présentent le bilan pour l'année 2018 - téléchargeable depuis le 30/5/2019 via notre site internet - et informent que celui-ci se trouve dans les deux langues à disposition des membres présents dans la salle. Le gain avant impôts s'élève à 365.568,00 € (2,60%).

Suite à une demande, Martin Winkler explique que les bénéfices sont réalisés grâce à nos projets et aux intérêts sur crédits. Par le biais du partage des bénéfices, la valeur des parts individuelles reste constante. En raison de l'augmentation des parts/des dépôts, le bénéfice par part diminue si de nouveaux projets ne sont pas réalisés assez rapidement.

La suggestion de M. JM Beckers, membre de la coopérative, de partager l'amortissement des projets Gondorf et Neuerburg sur les exercices 2019 et 2020 a été considérée comme non utile et rejetée.

1.5 Communication du taux de dividendes et de la répartition des bénéfices.

Après une discussion animée, le CA propose le choix d'un taux de dividendes de 1,5% ou de 2,25% pour l'année 2018.

Le précompte mobilier de 30% est directement payé par la coopérative au S.P.F.
Les dividendes nets seront versés dès le 1^{er} septembre 2019 sur les comptes des membres coopérateurs. A la demande expresse du membre, les dividendes peuvent être remboursés sur un compte bancaire.

Martin Winkler explique le droit aux dividendes sur le capital versé.

1.6 Rapport des réviseurs des comptes.

La révision des comptes a eu lieu le 15/5/2019. Madame Annette Rogister présente son rapport en langue française et M. Gyula Nelhiebel en langue allemande. L'assemblée n'émet aucune objection.

1.7 Election du Conseil d'administration.

En complément aux anciens membres du Conseil d'administration représenté par Patrick Kelleter, Martin Winkler et Uwe Rönna, Mme Sabine Brandt se présente à l'élection.

1.8 Divers

Durant l'AG certains aspects ont été vivement discutés en plus des points présentés par le CA. Notamment la raison pour laquelle notre coopérative n'a pas participé au projet éolien de Münsterwald et la raison pour laquelle le projet hydroélectrique dans la région du Rhin est exploité sans autorisation permanente. Sur ces deux points, le CA n'a pas pu remettre d'explications fiables. Un membre désire s'informer sur le lien entre la coopérative ÉNERGIE et les asbl « Die Raupe » et « Régiomarché », ainsi que la raison de la plainte contre Patrick Kelleter. Patrick Kelleter confirme qu'il n'y a jamais eu de lien entre la coopérative et ces deux sociétés. Sur les raisons de la plainte, il souligne qu'il n'y a donc pas lieu d'élaborer ce point dans cette AG étant donné que la coopérative n'est nullement impliquée.

Suite à une demande, Patrick Kelleter explique la différence entre la coopérative ÉNERGIE 2030 SCRL et l'agence ÉNERGIE 2030 SA.

1.9 Concertations.

	Oui	Abstention	Non
Quitus du CA	15298	189	0
Acceptation du bilan	15484	3	0
Approbation du taux de dividendes de 1,5%	702		
Approbation du taux de dividendes de 2,25%	14785	Décision	
Les membres suivants s'inscrivent pour la prochaine révision des comptes en 2019 :	15443	44	0
M 245 : Thomas Klein			
M1547 : Gyula-Annette Nelhiebel-Rogister			
M1771 : Peter Kämmerling			
M3034 : Edwin & Edith Radermacher-Havenith			
M3950 : Frank van den Höfel			
Election du Conseil d'administration	unanimité		

La prochaine révision des comptes aura lieu en mai 2020.

La prochaine assemblée générale aura lieu le 7 juin 2020.

La réunion se termine vers 18.00 heures.

Raeren, le 28 juin 2019.

ACTIF	N°	31.12.2018	31.12.2017
Actifs immobilisés	20/28	3.519.140,52	3.568.707,17
I. Frais d'établissements	20		
II. Immobilisations incorporelles (annexe I, A)	21		
III. Immobilisations corporelles (annexe I, B)	22/27		45.400,00
A. Terrains et constructions	22		
B. Installations, machines et outillage	23		45.400,00
C. Mobilier et matériel roulant	24		
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (annexe I, C et II)	28	3.519.140,52	3.523.307,17
Actifs circulants	29/58	11.002.724,13	10.307.457,67
V. Créances à plus d'un an	29	1.353.200,00	1.534.600,00
A. Créances commerciales	290		
B. Autres créances	291	1.353.200,00	1.534.600,00
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
A. Stocks	30/36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	784.558,67	674.701,21
A. Créances commerciales	40	16.033,01	25.679,39
B. Autres créances	41	768.525,66	649.021,82
VIII. Placements de trésorerie (annexe II)	50/53	7.117.382,73	6.551.201,32
IX. Valeurs disponibles	54/58	1.747.582,73	1.545.324,80
X. Comptes de régularisation	490/1		1.630,34
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	14.521.864,65	13.876.164,84

PASSIF	N°	31.12.2018	31.12.2017
Capitaux propres	10/15	14.223.597,14	13.229.263,52
I. Capital (annexe III)	10	13.785.000,00	13.117.000,00
A. Capital souscrit	100	13.785.000,00	13.117.000,00
B. Capital non appelé (-)	101		
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13	92.437,06	92.437,06
A. Réserve légale	130	92.437,06	92.437,06
B. Réserves indisponibles	131		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133		
V. Bénéfice reporté	140	346.160,08	19.826,46
Perte reportée (-)	141		
VI. Subsidés en capital	15		
Provisions et impôts différés	16		
VII. Provisions et impôts différés			
A. Provisions pour risques et charges	160/5		
B. Impôts différés	168		
Dettes	17/49	298.267,51	646.901,32
VIII. Dettes à plus d'un an (annexe V)	17		
A. Dettes financières	170/4		
1. Etablissements de crédit	172/3		
2. Autres emprunts	174/0		
B. Dettes commerciales	175		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (annexe V)	42/48	298.267,51	646.901,32
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42		
B. Dettes financières	43		
1. Etablissements de crédit	430/8		
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	1.297,73	2.806,12
1. Fournisseurs	440/4	1.297,73	2.806,12
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45		
1. Impôts	450/3		
2. Rémunérations et charges sociales	454/9		
F. Autres dettes	47/48	296.969,78	644.095,20
X. Comptes de régularisation	492/3		
TOTAL DU PASSIF	10/49	14.521.864,65	13.876.164,84

COMPTES DE RESULTATS		N°	31.12.2018	31.12.2017
I.	Chiffre d'affaires	70	101.495,28	100.163,57
	Approvisionnements, marchandises, biens et services	60/61	109.392,75	93.551,40
A.	Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61		6.612,17
B.	Marge brute d'exploitation (solde négatif)	(-) 61/70	-7.897,47	
C.	Rémunérations, charges sociales et pensions	(-) 62		
D.	Amortissements et réductions de valeur	(-) 630	-45.400,00	-45.400,00
E.	Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales	631/4		
F.	Provisions pour risques et charges	635/7		
G.	Autres charges d'exploitation	(-) 640/8	-3.671,14	-4.657,73
H.	Charges d'exploitation portées à l'actif	649		
	Bénéfice d'exploitation	70/64		
	Perte d'exploitation	64/70	-56.968,61	-43.445,56
II.	Produits financiers	75	412.452,27	429.183,44
	Charges financières	(-) 65	-353,89	-276,13
	Bénéfice courant avant impôts	70/65	355.129,77	385.461,75
	Perte courante avant impôts	(-) 65/70		
III.	Produits exceptionnels	76	10.771,41	5.160,78
	Charges exceptionnelles	(-) 66		
	Bénéfice de l'exercice avant impôts	70/66	365.901,18	390.622,53
	Perte de l'exercice avant impôts	(-) 66/70		
III bis.	Prélèvements sur les impôts différés	780		
	Transfert aux impôts différés	(-) 680		
IV.	Impôts sur le résultat	67/77	-39.567,56	-27.542,36
	Bénéfice de l'exercice	70/67	326.333,62	363.080,17
	Perte de l'exercice	(-) 67/70		
V.	Prélèvements sur les réserves immunisées	789		
	Transfert aux réserves immunisées	(-) 689		
	Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	326.333,62	363.080,17
	Perte de l'exercice à affecter	(-) 68/70		

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS		N°	31.12.2018	31.12.2017
A.	Bénéfice à affecter	70/69	346.160,08	398.232,86
	Perte à affecter	(-) 69/70		
	1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	326.333,62	363.080,17
	Perte de l'exercice à affecter	(-) 68/70		
	2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790	19.826,46	35.152,69
	Perte reportée de l'exercice précédent	(-) 690		
B.	Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
C.	Affectations aux capitaux propres	(-) 691/2		
	1. au capital et aux primes d'émission	691		
	2. à la réserve légale	6920		
	3. aux autres réserves	6921		
D.	Résultat à reporter			
	1. Bénéfice à reporter	(-) 693		-19.826,46
	2. Perte à reporter	793		
E.	Intervention d'associés dans la perte	794		
F.	Bénéfice à distribuer	(-) 694/6	346.160,08	378.406,40
	1. Rémunération du capital	694	-346.160,08	-378.406,40
	2. Administrateurs ou gérants	695		
	3. Autres allocataires	696		